

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du mercredi 18 juin 2014

Par suite d'une convocation en date du 10 juin 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA.

présents

7

Absents : Grégoire MAZZINI a donné pouvoir à Patrick DAHLEM et Pierre CARRE à Gérald MABILE.

votants

9

Absents non excusés. Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.

Délibération n°

28/2014

Secrétaire de séance : MICHEL Jean.

29

Objet : REFECTION DE L'IMPASSE DU CHATEAU .

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal une décision de l'ancien conseil municipal décidant de reprendre dans le domaine communal l'impasse du Château cadastrée C 182 et C 183, et appartenant à 4 propriétaires. Sous cette voie passent différents réseaux. Il est donc nécessaire de régulariser cette rétrocession par un acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la rétrocession dans le domaine communal de l'impasse du Château et ce à titre gratuit, à charge pour la commune des frais de notaire.

CHARGE le maire de signer l'acte devant un notaire ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 18 juin 2014

Affichage du 19 juin 2014

Le Maire

Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 19 juin 2014

